



**FRANCE**

# Accès à l'université : le gouvernement remporte la première manche

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Les députés ont adopté jeudi, en séance publique, le projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante.**

**Le vote solennel est prévu mardi, avant l'envoi au Sénat.**

**Marie-Christine Corbier**  
@mccorbier

Les députés ont adopté plus tôt que prévu, jeudi, le projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante, qui prévoit de tourner définitivement la page du tirage au sort. A proximité de l'Assemblée, la contestation avait réuni, mardi, une quarantaine de personnes. Dans l'hémicycle, le débat n'a mobilisé qu'une soixantaine de députés. Mais il a été agité.

Le gouvernement avait un mot d'ordre : « Si ce projet de loi n'est pas voté par le Parlement, nous procéderons l'an prochain comme cette année par tirage au sort », a posé d'emblée la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Il n'y a pas d'autre solution possible. » De quoi faire sortir de ses gonds le député LR Patrick Hetzel, qui a

accusé le gouvernement de ne pas aller assez loin et de faire « prendre des risques aux bacheliers et à leurs familles, qui seront les cobayes d'une expérimentation conduite à marche forcée pour la rentrée prochaine ».

La contestation est aussi venue des députés LFI. « On nous propose d'ajuster le nombre d'étudiants au nombre de places disponibles, alors que, pour notre part, nous voudrions faire exactement l'inverse », a lancé Jean-Luc Mélenchon. « Comment fait-on ? » a rétorqué le rapporteur, Gabriel Attal (LREM) : « Nous ne sommes pas dans "Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre" ! Nous n'avons pas de potion magique ! Nous ne pouvons pas créer des universités en six mois ! »

Hormis quelques joutes oratoires, le débat a eu aussi ses moments d'apaisement, comme sur la fixation d'un minimum d'étudiants boursiers dans certaines formations telles que les classes préparatoires aux grandes écoles, ou sur la possibilité d'un parcours adapté pour des femmes enceintes ou pour raisons de santé.

Au final, le texte adopté indique toujours que le premier cycle universitaire est « ouvert à tous les titulaires du baccalauréat ». Mais l'inscription est « précédée d'une procédure nationale de préinscription », au cours de laquelle « les caractéristiques de chaque formation sont portées à la connaissance des candi-

dats ». L'inscription peut être « subordonnée » à l'acceptation d'une remise à niveau. Les députés ont aussi voté le principe d'un « cadrage national » des attendus. Mais la liste de ces attendus, publiée par le gouvernement, suscite de vives critiques.

## Risques d'inégalités entre établissements

La Fage, première organisation étudiante qui a soutenu la réforme, dénonce un cadrage qui « donne

beaucoup de latitude aux universités » et insiste sur les risques d'inégalités entre établissements. Elle met en garde contre des « responsables universitaires qui tentent délibérément de nuire à l'esprit de la réforme ». Le SNES-FSU, principal syndicat du secondaire, estime, lui, que les bacheliers littéraires, par exemple, seront « évincés de psychologie et de STAPS » où les attendus demandent un bon niveau scientifique, alors que ces lycéens ont rarement accès à l'option de mathématiques. C'est « le modus operandi pour sélectionner les étudiants », accuse l'Unef. Plus que sur le projet de loi, c'est dans le détail de la mise en œuvre que les contestations contre la réforme pourraient prospérer. ■